



**COMMUNE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE  
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance de Conseil Municipal du 16 février 2023 à 20h30,  
en session ordinaire**

**Date de convocation du Conseil :** 7 février 2023

Nombre de conseillers :  
en exercice : 13  
présents : 9  
votants : 13

**Présidente :** Mme Marie-Luce ARNOUX  
**Secrétaire de séance :** M. Alain VINCENT

**Présents :** Mme ARNOUX, Maire  
M. SOULARD, Mme RABILLON, Adjoint  
Mme BLAIN, Mme CHAMBOST, M. VINCENT, M. BONNET, M.  
PENIN, M. ASSAM, Conseillers

**Excusés :** Mme BOURBON-CHAPUIS. M. CHEVALIER. M.  
CHARBONNIER. Mme JOUBERT.

**Absents :** -  
-----

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023
  - Finances :
    - Subventions 2023
    - Clauses d'insertion dans le marché de travaux du stade
  - Urbanisme :
    - UTN – approbation de l'avenant n°2  
(*Report en l'absence d'éléments reçus dans les délais*)
  - Compte rendu des délégations du Maire
  - Comptes rendus des commissions
  - Questions diverses
- 

Ouverture de la séance à 20h30.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 16 février 2023, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- Mme BOURBON-CHAPUIS donne procuration à Mme ARNOUX
- M. CHEVALIER donne procuration à M. PENIN
- M. CHARBONNIER donne procuration à M. SOULARD
- Mme JOUBERT donne procuration à Mme RABILLON

DESIGNE M. Alain VINCENT comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOPTE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 février 2023.

## **DELIBERATION N°01 – SUBVENTIONS 2023**

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions accordées pour l'année 2023 : La voix de M. Chevalier ne sera pas comptabilisée au vote de la subvention concernant l'association Cantine scolaire.

➤ Prévention routière	50.00
➤ Ecole de musique de Panissières	200.00
➤ Groupement des 4 cantons	284.00
➤ Groupe Déprim'espoir	60.00
➤ Centres de loisirs	2.50 €/ enfant / jour
Il est précisé que cette subvention est également attribuée à la Communauté de Communes pour les activités organisées par ses services (sports, multimédia) et que pour les ALSH organisés par des entreprises, l'aide sera directement versée aux familles	
➤ Les Amis de La Bibliothèque Municipale	2 294.00
(soit 2€/habitant pour 947 habitants + 400€ projet « Plein la Bobine »)	
➤ Cantine scolaire	14 000.00
➤ Association des handicapés des Monts du Lyonnais	50.00
➤ Association Vie Libre	50.00
➤ Comité de soutien du CH du Forez	100.00
➤ Croix Rouge des Monts du Lyonnais	100.00
➤ Autisme Brévenne	50.00
➤ Solidair-aidants Monts du Lyonnais	150.00
➤ Réseau Entraide Solidarité	100.00

### **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT**

- Clauses d'insertion dans le marché de travaux du stade : Mme le Maire informe l'assemblée qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage a été souscrite auprès de Sud-Ouest Emploi pour un montant de 1 000,00 € TTC afin de définir les préconisations en termes de clause d'insertion pour le marché de travaux relatif à la transformation du stade en en gazon synthétique et suivi global de l'opération.

### **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT**

Sans objet

### **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

- **Commission « Bâtiments »** : Un dégât des eaux a été provoqué par un des locataires d'un appartement communal situé dans le bâtiment de la mairie. Ceci a impacté les parties communes et les locaux professionnels de l'ergothérapeute et du kinésithérapeute qu'il a fallu reloger quelques jours. La déclaration du sinistre a normalement été faites par les deux parties.
- **Commission Vie culturelle** :  
AG école de musique de Panissières : mardi 21 février à 18h30 à l'école de musique.  
Aucun élu n'étant disponible, il sera envoyé des excuses.

Fête de la musique le 25/06 sur la place de l'église. : Elle sera le prolongement du pique-nique chambostien organisé par le Comité des Fêtes. Comme convenu, la commission municipale se préoccupe de la recherche de musiciens.

Pour le temps du repas, il est envisagé de solliciter un artiste pouvant offrir une prestation relevant du café-théâtre. Et, à partir de 14h et jusqu'à 22h, d'autres groupes musicaux se relayeront. La communication pour mobiliser des artistes va devoir être engagée. La Fabrik a retenu la demande d'assistance technique.

- **Commission Voirie :**

Le 21 février et le 28 février : réunions techniques avec plusieurs entreprises pour évaluation des montants de différents travaux de réfection et de marquage dans le cadre de la préparation budgétaire.

- **Commission Cadre de vie :** Prochaine réunion le 09/03 à 19h30

- **Commission Finances :** Le travail de préparation budgétaire se poursuit en commission le 28 février de 14h à 16h.

- **Commission Dynamique économique :** Suite à la résiliation du bail par l'entreprise Bonheur d'Amarante, les locaux d'activité sis Chemin Profond seront mis à disposition pour le service technique communal à partir du mois d'avril pour le stockage de matériels.

- **Commission Vie associative :** Il est à noter que le bureau de l'AJC a été renouvelé lors de sa dernière assemblée générale à laquelle la municipalité n'a pu être représentée en raison d'un empêchement de dernière minute.

- **Commission Communication :** Les bulletins municipaux sont en cours d'impression sont en impression. Le montant unitaire a été revu en raison d'un supplément de pages au regard du devis initial. Il conviendra de repréciser les moyens retenus pour cette diffusion.

## QUESTIONS DIVERSES

---

- **Mission France Mobile (projet antenne de téléphonie multi-opérateurs) :**

Mme le Maire et M. Soulard ont reçu le 30 janvier dernier M. Berard de Bouygues et Mme Angélique COTTET de la SNEF, société en charge des installations.

Monsieur Bérard a rappelé le cadre de sa sollicitation, à savoir la Mission France Mobile et son dispositif New deal suivi de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2022. Il a précisé qu'il avait été affecté un territoire à chaque opérateur afin que toute la France soit couverte. La mission a débuté en 2018 suite aux accords trouvés entre le Gouvernement, l'ARCEP et les 4 opérateurs. Chaque année un arrêté est pris retenant prioritairement certaines communes pas ou peu couvertes (délai de réponse des opérateurs fixé à 2 ans).

Il nous a été confirmé que cette antenne serait équipée d'une nappe antennaire multi-opérateurs comme le stipule l'arrêté ministériel. Les antennes existantes sur les communes environnantes ne peuvent selon eux apporter plus de réponse à Chambost du fait de différents obstacles liés au relief. Ils nous l'ont démontré avec le logiciel qu'ils utilisent pour mesurer cela.

Ils ont entamé leur recherche de parcelles avec la volonté de réduire au maximum l'impact. Les parcelles repérées par Free Mobile seront considérées et d'autres présentant les conditions requises vont faire l'objet de sollicitations auprès des propriétaires. Un engagement a été pris concernant l'information régulière de l'avancée du projet.

Le recours à un géobiologue et la prise en compte de ses observations sont entendus.

- **Prochaine date de conseil municipal :** 09/03, 06/04, 04/05.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.**

Le secrétaire,

Alain VINCENT



Affichage effectué le : 10/03/2023

Le Maire

Marie-Luce ARNOUX

  
